

Sapins de Noël

Comme chaque année, la Municipalité offrira des sapins de Noël (sapin Nordmann, taille unique de 120 à 150 cm) à celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent. Toutefois, ces derniers ne proviendront plus des forêts communales, mais seront commandés par nos soins auprès de la Ferme Pidoux à Thierrens.

Nous demandons donc aux personnes intéressées de s'inscrire d'ici au 15 novembre 2025, par mail à greffe@oppens.ch ou par téléphone auprès de l'administration communale, au 021 887 83 13 (le vendredi entre 16h00 et 18h00, sauf les 24 et 31 octobre).

Les sapins seront distribués le vendredi 12 décembre au soir, et l'amicale Opp'ensemble se chargera d'animer gustativement l'événement (plus d'informations en temps voulu via le pilier public et le site internet communal www.oppens.ch).

Hirondelles et martinets

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030, le canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité. Elle encourage en particulier l'installation de nichoirs à hirondelles, martinets et chauve-souris qui sont des espèces menacées et qui sont de précieux auxiliaires pour réguler les insectes indésirables (moustiques, mouches, etc.).

La Municipalité a décidé de participer à cette action en installant des nichoirs sur plusieurs bâtiments communaux. Les propriétaires privés qui sont intéressés à participer à cette action, soutenue financièrement par le canton, peuvent s'adresser à la Municipalité.

Des informations détaillées sont présentées sur le site internet de la commune.



Bulletin d'information de la commune d'Oppens

Le Bagnolet

Septembre 2025



Vous avez sûrement noté la présence de ce panneau, récemment installé sur la Maison de commune.

En cas d'événement majeur, lorsque la sécurité de la population est menacée, le Point de Rencontre d'Urgence (PRU) est mis en service par les autorités et la population en est informée. Il sert de lieu d'accueil, d'aide et d'information.

Si une situation d'urgence survient et que les canaux de communication habituels sont perturbés, nous vous invitons donc à vous rendre immédiatement au PRU, situé au rez-de-chaussée de la Maison de commune.

Plus d'informations : www.pointrencontreurgence.ch.

Ouvertures automne et fin d'année

Nous vous informons que la Secrétaire municipale sera en vacances du 24 octobre au 4 novembre 2025, ainsi que du 24 décembre au 2 janvier 2026 inclus.

La déchetterie restera quant à elle ouverte selon l'horaire habituel (samedi de 10h30 à 12h30) pendant les fêtes de fin d'année, **mais sera exceptionnellement fermée le 15 novembre**. Merci pour votre compréhension,

Elections communales

Le premier tour de l'élection de la Municipalité pour la législature 2026-2031 aura lieu le 08 mars 2026.

Les personnes qui seraient intéressées à faire partie de la Municipalité sont appelées à déposer leur dossier de candidature en mains propres entre le 5 et le 12 janvier 2026 à 12 heures, dernier délai (sur rendez-vous uniquement).

Les dossiers de candidature seront retirés sur demande à greffe@oppens.ch ou par téléphone auprès de la Secrétaire municipale au 076 343 81 35 avant le 24 décembre. Veuillez noter qu'aucune candidature déposée hors délai ne pourra être prise en compte.

Les conditions pour faire partie de la Municipalité sont les suivantes :

- avoir plus de 18 ans au moment du vote,
- ne pas être privé de ses droits civiques,
- être de nationalité suisse ou, pour les étrangers, avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années en étant au bénéfice d'une autorisation de séjour et avoir eu son domicile continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années.

Vous pourrez obtenir davantage de renseignements auprès du greffe municipal (greffe@oppens.ch ou 076 343 81 35), sur le site www.pour-ma-commune.ch/ ou encore sur cayest.ch



PLUS D'INFOS

www.pour-ma-commune.ch

Heures de commune

Nous prions toutes les personnes ayant effectué cette année des heures pour la commune de bien vouloir transmettre, d'ici au 6 décembre, leur décompte au municipal en charge du dicastère dont elles dépendent.

Sacs poubelles

Nous sommes malheureusement souvent confrontés au dépôt de sacs poubelles non taxés dans les containers. Nous vous rappelons que le dépôt d'ordures ménagères incinérables dans des sacs non conformes peut être puni d'une amende de Frs. 100.-, montant qui peut être augmenté en cas de récidive.

La Municipalité en appelle au sens civique de chacune et chacun.

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les excréments de leurs animaux et **de ne pas abandonner les sachets le long des routes et chemins**. Ces derniers doivent être déposés dans les poubelles vertes prévues à cet effet (situées à côté de la Maison de commune, au bout du chemin de Mirebert, près de la STEP ou encore sur la route menant au réservoir) ou mis dans les sacs taxés.

Haies et arbustes

La Municipalité vous rappelle que les haies et arbustes en limite de propriété doivent être régulièrement taillés afin de ne pas empiéter sur le domaine public.

Conseil général

La prochaine séance de Conseil général aura lieu le 10 décembre à 20h15. Pour rappel, toute personne ayant le droit de vote au niveau communal a la possibilité de faire partie du Conseil.